

PROCES VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 13 DECEMBRE 2025

Conformément à l'article 23 des statuts en vigueur depuis 2019 qui permet d'effectuer une modification des statuts, l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) de l'Association loi 1901 «Mouvement du Christianisme social» a été convoquée le 13 décembre 2025 à 14h30, dans le lieu sis au 47 rue de Clichy 75009 PARIS.

Le président ouvre l'Assemblée générale à 14h40. Un bureau de séance est constitué : il est composé de M.KABONGO MBAYA, président, de M.MOSCHEROSCH, vice-président, de M.GARDERET, secrétaire, de Mme PIETTRE-KOCH, membre du Conseil d'Administration, ces deux dernières personnes faisant fonction de scrutateur, scrutatrice.

Grâce à la liste d'émargement et à la mise à jour de la liste des cotisants, sont décomptés 26 votants, c'est-à-dire 15 présents et 11 représentés.

1- Distribution d'exemplaires des anciens et nouveaux statuts et mode de vote

Les membres présents ont en mains propres les huit pages concernées.

L'émargement des participants a conduit à proposer le vote à main levée. Celui-ci est choisi sans objection.

2- Présentation des raisons pour lesquelles ces statuts ont été modifiés **Débat**

Le bureau de séance, par des prises de paroles successives, fait part du contexte dans lequel cette évolution s'est avérée nécessaire. Le Conseil d'Administration a pris formellement cette décision en sa séance du 12 mai 2025.

Des explications plus précises sont réclamées par l'assistance. Le débat est enrichissant et aucune intervention ne remet en cause le bien-fondé de cette démarche.

3- Décision de modification des statuts

Les 22 articles suivis de l'annexe dénommée APPEL (texte de référence élaboré en 2010) sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

L'intégralité de cette nouvelle rédaction des statuts est jointe ici.

Le président annonce à 15h30 la clôture de cette Assemblée générale extraordinaire .

A Paris, le 15 janvier 2026

Le secrétaire

Le président